CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 15 mars 2019 - 19h Salle du Conseil Municipal - LE TEICH

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le vendredi 15 mars 2019 à 19h, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Dany FRESSAIX - Jean-Louis LACABE - Jean-Claude TASA - Didier THOMAS - Maryse GILLES - Gérard LEGAIT - Justine CHASSAGNE - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Sébastien GUIBERT - Catherine BERTHELARD - Maria-Carmen FENELON - Laurence DE ANDRADE - Charles BESSE - Claudine RIBEREAU

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales: Valérie COLLADO qui a donné procuration à François DELUGA - Victor PÉTRONE qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT - Isabelle JAÏS qui a donné procuration à Catherine BERTHELARD - Cédrick MONTAGNEY qui a donné procuration à Philippe DE LAS HERAS - Marie FEL qui a donné procuration à Karine DESMOULIN - Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Dany FRESSAIX - Martine BOURDIER qui a donné procuration à Jean-Claude TASA - Nathalie PETRILLO qui a donné procuration à Justine CHASSAGNE - Patricia PRÉVOT qui a donné procuration à Vincent DEHILLOTTE - Joël RAULT qui a donné procuration à Maria-Carmen FENELON

Secrétaire de séance : Maryse GILLES

Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur: Cyril SOCOLOVERT

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est ainsi pris acte de ce débat par délibération.

Monsieur Besse indique que le groupe d'opposition est favorable aux orientations budgétaires qui ont été exposées, notamment du fait de l'absence d'augmentation des taux de fiscalité. Il constate l'augmentation du nombre d'agents aux services techniques et rappelle que l'opposition avait donné son accord dans la mesure où il est nécessaire d'entretenir les espaces verts qui sont en augmentation sur la commune. Sur le personnel, Monsieur Besse indique également que l'effectif de deux policiers municipaux parait insuffisant au regard de la taille de la commune et qu'il est nécessaire de faire un effort sur ce point.

En matière d'investissement, Monsieur Besse salue l'effort qui est fait sur le budget voirie. Il trouve cependant qu'il manque une enveloppe pour réaliser une étude relative à un plan d'aménagement du centre-ville.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Besse pour l'analyse favorable des orientations budgétaires. Pour les services techniques, il indique que l'objectif est de faire plus et mieux en reprenant une partie des missions en régie qui étaient précédemment assurées par une entreprise. Sur les effectifs de la police municipale, Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'envisager des améliorations de la santé des personnels avec un effet positif sur la présence effective des agents. Monsieur le Maire confirme qu'il y aura une continuité sur le budget voirie dans les prochaines années et que les efforts budgétaires se poursuivront. Pour l'étude relative à l'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire explique qu'une enveloppe sera prévue au budget supplémentaire comme cela a été évoqué lors du débat pour l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, il ajoute que des crédits seront également inscrits pour la réalisation de l'écoquartier.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Engager le débat sur le rapport joint à la présente délibération.
- Prendre acte de ce débat.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la transmission et à la publication de ce rapport.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité (sur le fait que le conseil municipal prend acte du débat)

Motion de soutien sur la résolution générale du $101^{\text{ème}}$ congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités

Rapporteur: François DELUGA

Le 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités s'est tenu du 19 au 22 novembre 2018 avec comme fil rouge « servir le citoyen et agir pour la République ».

A cette occasion, une résolution a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci propose sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1. L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes. Cela doit également permettre de respecter l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements.
- 2. La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases.
- 3. L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement.
- 4. L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures.
- 5. Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales.
- 6. Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau.
- 7. Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence et en particulier de la compétence « eau et assainissement » qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette résolution.

Vu la présentation de la résolution,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Soutenir et approuver les termes de la résolution générale adoptée par les participants du 101ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités.

Adoption: Unanimité

Décisions Municipales

 Virements de crédits budget 2018 : Vu les crédits disponibles en section d'investissement au chapitre 020 « Dépenses imprévues », les virements effectués sont les suivants :

NATURE	INTITULE	DEPENSES
020.01	Dépenses imprévues	- 150.00 €
1641.01	Remboursement emprunt	150.00 €